



En résumé

- **À Pôle Emploi, les retraités en marge de la mutuelle !** Page 2
- **Activités Sociales et Culturelles : où en est-on en Nord/Pas-de-Calais ?** Page 2
- **Bénévolat : le meilleur peut cacher le pire.** Page 2
- **Trimestres validés : ne vous fiez pas à la DG !** Page 4
- **Parlons harcèlement!** Page 4

Pour vous abonner:
prendresontemps@laposte.net

Donnez plutôt une adresse mail **PERSO** sinon les retours sont importants, car les boîtes pleines des agences ... **refusent d'en recevoir plus.** Soyez aimables de nous donner quelques infos sur vous : région, année de départ en retraite, postes occupés, etc.

Merci d'avance, ça nous aide!

Ont participé au n°19 de PST: Daniel Bossard, Joseph Gabriac, André Momein, Anne Larbre, Guy Masquelier, Claude Millet et Claude Kowal.

Le sommaire (et le travail de correcteur) sont réalisés par le secteur retraités du SNU et Javel.

La DG aux retraités : dégagez !

La négociation sur la mutuelle d'établissement Pôle Emploi, qui se mettra en place en janvier 2012, est terminée. Elle est de qualité pour les actifs-ves (voir page 2), mais pas pour les retraités, la DG refusant toute participation financière.

La cotisation sera de l'ordre de 130 euros par personne. Nous savons d'emblée qu'une grande partie des retraités ne pourra y adhérer. Premières victimes les femmes dont les retraites sont beaucoup plus basses. Les cotisations vont ponctionner 8,6% d'une retraite moyenne de 1500 €, 13% pour 1000 € et 16,2% pour 800 € ce qui est loin d'être un cas d'école en particulier chez les femmes.

Cela pose un autre grave problème : pour les retraités obligés pour des raisons financières de chercher une autre mutuelle, cela va être la course d'obstacles pour en retrouver une nouvelle en particulier pour les plus âgées. Mais la DG s'en lave les mains. L'inquiétude n'est pas chez les retraités, car les actifs-ves partant en retraite prochainement vont avoir la surprise de voir leurs cotisations quadrupler alors que leurs revenus baisseront de 30 à 40%.

Ce refus montre la volonté d'ignorer les anciens salariés, passés par pertes et profits. Non, et nous le disons avec colère, nous ne sommes pas des «produits» jetables et nous estimons avoir droit à un peu de reconnaissance, un mot qui ne fait manifestement pas partie du vocabulaire de nos dirigeants. Auront-ils l'intelligence de se rendre compte de leur bêtise et de revenir sur leur décision ? C'est l'objectif de notre campagne de pétition à laquelle les actifs-ves sont associés car pour nous la solidarité en général et la solidarité intergénérationnelle en particulier ont un sens. Et dans tous les cas nous veillerons à ce que cela se traduise en actes.

En appelant à signer cette pétition, qui se veut une défense des droits des retraités et des futurs retraités, le SNU réaffirme sa conception du syndicalisme retraité.

Les retraités dans la société : il faut se battre sur tous les fronts !

Les pensions de retraites ont augmenté de 2,1% au 1er avril. Ce sera très loin de compenser une augmentation des prix de plus en plus forte. Qu'on en juge : + 6% pour les produits laitiers, + 6,3% pour la baguette, + 20% pour les pâtes, forte augmentation de l'essence et des autres sources d'énergie, même chose pour les loyers (+ 10% dans certains HLM), etc. Encore donc une nouvelle année de perte du pouvoir d'achat pour les retraités pendant que les patrons du CAC 40 continuent à s'en mettre plein les poches.

Les responsables des restaurants du cœur signalent que les retraités sont les usagers dont le nombre a le plus augmenté. Même TF1 a montré que des retraités, à Paris, faisaient les fins de marché en ramassant les invendus.

Comme pour la mutuelle, il nous faut nous mobiliser pour changer cette logique du profit pour quelques-uns et de pertes pour la grande majorité. Pendant ce temps, le régime des retraites complémentaires est en voie de s'aligner sur celui du régime général (62 et 67 ans) ce qui fera 2 années de moins de retraites à payer.

Concernant la perte d'autonomie, les arbitrages seront rendus durant l'été mais l'appel à l'épargne privée semble de plus en plus plausible, le gouvernement s'acharnant à la présenter comme une mesure de bon sens...

Des échéances importantes se profilent en 2012. Nous saurons faire entendre notre voix.

À Pôle Emploi, les retraités en marge de la mutuelle !

Les négociations se suivent et se ressemblent pour les retraités.

La direction ne veut rien leur accorder. Elle campe sur une position idéologique et doctrinale : il n'existe plus de lien contractuel entre l'établissement et les retraités. Il n'est donc pas envisageable de participer au financement de leur cotisation mutualiste, même symboliquement.

Et pourtant, après en avoir débattu avec les autres organisations syndicales, la demande émanait d'une majorité des représentants du personnel.

De réelles avancées, mais pour les seuls actifs.

Les avancées proposées d'entrée par la direction allaient dans le bon sens pour les actifs :

- Une participation de la direction à hauteur de 75% de la cotisation.
- Une cotisation proportionnelle aux revenus.
- Une prise en charge gratuite des ayant droits de l'agent.
- Un niveau de prestations équivalent au meilleur de l'existant.

Après négociation, des avancées complémentaires ont été concédées : un panier de soins élevé avec prise en charge des médecines douces et de l'IVG, une prolongation de la couverture santé pendant 9 mois avec une participation équivalente de Pôle Emploi lors d'une rupture du contrat de travail...

L'accord proposé à la signature au terme des négociations répondait à beaucoup des attentes et une majorité des syndicats, dont le SNU, l'a signé.

Et pourtant nous sommes revenus plusieurs fois à la charge pour les retraités et notre signature ne vaut pas accord pour les retraités.

Nous avons en séance, avec d'autres, exprimé notre colère devant le refus réitéré à chaque séance, et malgré les différentes propositions que nous avons avancées, de les prendre en compte pour diminuer le montant de leur cotisation.

Nous savons que le coût de la santé augmente avec le vieillissement. C'est pourquoi la solidarité intergénérationnelle est nécessaire, indispensable. Et la direction plutôt que de la mettre en œuvre, préfère ne plus la mentionner dans le texte !

Belle reconnaissance que voilà envers ses anciens et anciennes salariéEs !

Ne baissons pas les bras.

Nous estimons qu'il faut faire pression sur cette direction pour qu'elle revienne sur sa décision.

C'était l'objet de la lettre ouverte adressée au Directeur Général.

C'est aussi l'objectif de la pétition, à destination de tous les agents, que nous vous demandons de signer en masse pour obtenir un changement de position.

Dans une période où le débat se mène sur le terrain de la dépendance, et particulièrement de son financement par la solidarité, réclamons encore plus fortement notre juste droit.

La mutualisation des moyens entre actifs et actives et retraités, entre malades et bien portants, est la base d'un régime équilibré, et nous mettons tout en œuvre pour proposer à toutes et tous une couverture santé de qualité avec une cotisation tenant compte des réalités financières.

Il est pour nous essentiel de permettre à chacunE de se soigner selon ses besoins, et de vieillir dignement.

Daniel Bossard

À suivre
On se souvient de l'augmentation du tarif de la mutuelle décrétée unilatéralement par la DG pour 2011.

PST à refusé cette pratique «hors la loi». L'affaire est dans les mains de la justice. **PST** en rendra compte au plus vite.

Activités Sociales et Culturelles : où en est-on en Nord/Pas-de-Calais ?

Avec l'ADASA, les retraités de l'ANPE étaient bénéficiaires des ASC. Avec le FNOS les retraités des ASSEDIC étaient aidés pour la cotisation de leur Mutuelle. Depuis Pôle Emploi tout cela semble devenu impossible et dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres on est loin du «meilleur des deux» !

Cependant, dans la région Nord/Pas-de-Calais, une réflexion s'est mise en place sur les ASC pour 2011 au sein des élus du SNU en particulier en ce qui concerne leur développement et leur accès pour les retraités. La région a déjà accepté le bénéfice de ces derniers à la carte CEZAM, aux billetteries, aux sorties et aux week-ends dans les mêmes conditions que pour les actifs.

Le SNU, qui à la Présidence du CE, a rédigé un projet d'orientation budgétaire chiffré pour 2011 qui a été accepté avec les élus du SNAP. Certaines prestations ont été renouvelées, d'autres ont été développées et cer-

tains autres émergeront selon les opportunités en cours d'année.

Un fichier des retraités a été constitué auquel les agents partant en retraite pourront s'intégrer. Gageons que ces initiatives se développeront comme nous le constatons aussi dans d'autres régions.

S'il est affligeant de constater qu'avec Pôle Emploi beaucoup d'acquis légitimes sont de nouveau à conquérir, nous restons confiants dans les instances représentatives du personnel et dans leur pugnacité pour la reconquête des droits des retraités au nom de la solidarité intergénérationnelle.

Vos témoignages et réalisations dans vos régions nous intéressent. Informez-nous afin que nous puissions en témoigner dans nos prochaines éditions.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site : www.snunpc@pole-emploi.fr

Guy Masquelier

Bénévolat : le meilleur peut cacher le pire.

Le bénévolat c'est la participation volontaire au fonctionnement ou aux activités d'une structure, sans aucune rémunération sous quelque forme que ce soit et sans lien de subordination. En conséquence le strict remboursement des frais exposés est seul admis et, sur un plan relationnel, si un lien de subordination est prouvé (ex. horaire imposé) le bénévolat peut être re qualifié en travail salarié par l'inspecteur du travail.

Un phénomène de société

Selon une enquête de 2010 pour France Bénévolat, le phénomène touche tous les âges mais la proportion des personnes engagées dans le bénévolat associatif est plus forte à partir de 50 ans et augmente encore après 65 ans. Est-ce dû à un besoin de reconnaissance d'utilité sociale et d'intégration plus fort ?

Le secteur associatif draine plus de la moitié des bénévoles (plus de 10 millions de personnes), le reste étant ventilé entre d'autres organisations (syndicales, politiques, religieuses etc.) ou surtout des activités de proximité (amis, voisins, quartier etc.).

La société a besoin des retraités bénévoles comme clé de voûte du vivre ensemble et ces derniers ont besoin de «rester actifs» pour préserver leur santé physique et mentale. Les principaux secteurs d'activités associatifs impliqués sont le social et le caritatif pour 1/4 des bénévoles, le sport et la culture pour près de 1/5 chacun, jeunesse et éducation populaire pour 1/10, formation/emploi/insertion, défense des droits, environnement et «autres» arrivant assez nettement derrière.

Les 4/5 des bénévoles associatifs donnent du temps toute l'année, le 1/5 restant intervenant occasionnellement. L'investissement peut varier de quelques heures par mois à quelques heures par semaine ou même plus : ainsi 2 millions de personnes interviennent 1 jour ou plus par semaine tout au long de l'année. À noter que les 2/5 font partie de plusieurs associations et que l'investissement est à peu près similaire chez les hommes et chez les femmes.

Avoir conscience des risques

Mais l'engagement associatif des retraités ne va pas sans des craintes : peur d'être sollicités sans limites ou de retrouver l'ensemble des contraintes de la vie professionnelle notamment. Car la tentation est forte pour le

monde associatif de considérer les bénévoles comme taillables et corvéables à merci, sans les contraintes d'une rémunération ou d'un statut juridique. Ne voit-on pas parfois certaines associations demander à leurs adhérents salariés de faire des heures supplémentaires à titre bénévole, donc non rémunérées ? On n'est pas loin ici du cas des stagiaires non rémunérés en entreprises. D'ailleurs les limites avec ces dernières sont parfois floues : les cas d'associations transformées en entreprises ne sont pas rares. Plus globalement, beaucoup d'activités dans les domaines culturels et relationnels, parce que considérées comme non quantifiables en terme marchand, ne sont pas reconnues d'une utilité incontestable et donc dignes d'un financement. Ainsi, et ceci de plus en plus avec les politiques de restrictions budgétaires, le bénévolat remplace souvent des services qui devraient être financés par les pouvoirs publics alors que ces derniers s'y refusent.

Certains pièges ...

Parallèlement les bénévoles peuvent foncer tête baissée dans certains pièges : ne pas faire part de leurs attentes et accepter des tâches ne correspondant pas à leurs goûts et capacités, ne pas savoir se limiter ou dire «non», être déstabilisés par un encadrement trop lâche et un manque d'appui ou de reconnaissance, se satisfaire d'une information et d'une formation nettement insuffisantes, succomber au besoin de se sentir indispensable ou rester par obligation, avoir un engagement affectif trop fort, rechercher d'abord le pouvoir sur les autres avec les abus possibles d'autorité, prendre la place d'une activité salariée en contradiction avec le principe même du bénévolat, voire manquer de vigilance par rapport à certaines dérives sectaires etc.

Par rapport à tous ces risques, n'y-a-t-il aucune parade ? Des outils ont été inventés soit pour mieux régler les relations entre les différents acteurs (dirigeants, salariés, bénévoles) comme la «charte du partenariat», soit pour mieux définir les règles du jeu personnelles entre chaque bénévole et son association comme la «convention d'engagements réciproques». Si imparfaits qu'ils soient, ces outils peuvent être des garde-fous qu'il ne faut pas hésiter à utiliser.

J. Gabriac

Signez Faites signer la pétition

sur le site du SNU Pôle Emploi
<http://www.snuteffsu.org>

vous pouvez **signer la pétition en ligne**

Trimestres validés : ne vous fiez pas à la DG !

Mon épouse a fait sa demande pour prendre sa retraite au 1er juillet. Ayant consacré de nombreuses années à l'éducation des enfants, beaucoup de trimestres ne seront pas cotisés mais validés. D'ailleurs, la CARSAT (ex-CRAM) lui demande de se rapprocher de l'organisme qui versait les allocations familiales pour justifier de son affiliation à l'AVPF (Assurance Vieillesse des Parents au Foyer) pour 1977. En novembre 2010, je sollicite donc la DR qui transmet ma requête à la DG. Réponse de celle-ci le 4 février 2011 : mon épouse ne peut prétendre à l'affiliation à l'AVPF car je n'ai pas bénéficié de l'allocation de salaire unique majorée pour cette année.

Moyennement confiant dans les capacités de la DG à informer sur les allocations familiales - qu'elle ne verse d'ailleurs plus depuis 1986

- je m'adresse à la CAF. Cet organisme n'est pas réputé pour sa rapidité mais il a en son sein des techniciens capables de me répondre (2 sur environ 180 agents !). Finalement, le 7 avril 2011, la CAF atteste de l'affiliation de mon épouse à l'AVPF pour la totalité de l'année 1977. Voilà donc 4 trimestres de validés, ce qui n'aurait pas été le cas si je m'étais contenté de la réponse de la DG.

Un conseil, donc : si vous vous trouvez dans la même situation, ne perdez pas de temps à contacter la DG, elle ne sait pas vous répondre. Seule la CAF a les éléments pour attester de l'affiliation.

Au moment où il va être de plus en plus laborieux d'avoir tous ses trimestres, ne vous laissez pas avoir !

Claude Millet

Le billet d'Anne



Parlons harcèlement!

Le harcèlement sexuel désigne les situations dans lesquelles un ou plusieurs individus sont soumis (en principe de manière répétée) à des propos ou pratiques visant à les réduire à leur identité sexuelle sans pour autant que ces propos ou comportements soient par ailleurs considérés isolément comme des délits. Les victimes sont généralement des employéEs soumisEs aux «fantaisies» de leurs collègues ou supérieurs. Ce mot désigne aussi les sollicitations de faveurs sexuelles au travail sous peine de sanction.

La France reconnaît le harcèlement sexuel comme un délit réprimé par le code du travail et par le code pénal : lorsqu'il y a sollicitations de faveurs sexuelles sous peine de sanction, c'est réprimé par l'article L. 122-46 du code du travail définissant le harcèlement sexuel. Lorsqu'il y a atteinte à l'identité sexuelle et donc à la dignité du salarié, c'est l'article L. 122-49 du même code définissant le harcèlement moral qui s'applique.

Toute la difficulté pour les femmes consiste à apporter des preuves dans une affaire de type «ni vu ni connu» qui se passe sans témoin. C'est là que se situe le problème juridique concret du fait de l'absence d'élément matériel et de la possibilité de quiproquos et d'une mauvaise interprétation de propos ambigus.

De plus réussir à obtenir les témoignages de l'entourage consiste en un tour de force car les collègues ont peur des retombées ou ne sont pas sûrs du délit.

Toutefois, depuis 2003, la femme n'a plus à établir la réalité de son absence de consentement à ces pratiques, le harceleur présumé devant apporter des éléments objectifs justifiant son comportement.

Dans la vie professionnelle d'une femme, des mots qui lui apparaissent un peu trop savants et qui lui font peur, des violences qu'elle subit au quotidien sans oser en parler, un «chef» trop pressant qui se permet des gestes lorsqu'elle est seule avec lui, un collègue qui la dévalorise devant les autres par des propos sexistes, un supérieur hiérarchique qui lui confie des tâches dégradantes dont personne ne veut et qui ne correspondent pas à son poste. Voilà en quoi consiste le harcèlement sexuel !

Bien entendu mon billet porte un regard sur les femmes, mais n'oublions pas que le harcèlement sexuel est subi également par les hommes et notamment par les homosexuels.

Concernant ces affaires de mœurs qui occupent la une de nos médias une question se pose : à qui profite le crime ?